

REFERENTIEL INFIRMIER A L'EMSS

20/06/17

- Fin 2016, il a été souhaité par l'équipe de l'EMSS travailler à la formalisation du métier d' « infirmier à la rue », qui concerne la moitié de l'équipe environ. Il s'agissait de pouvoir spécifier la pratique infirmière des professionnels de santé de l'EMSS dans un double souci :
- s'accorder en interne sur les activités et compétences de l'infirmier à la rue, dans un objectif de cohésion et de socialisation organisationnelle des nouveaux entrants (identification pour soi) ;
- pouvoir communiquer sur sa pratique (identification pour autrui).
- Il a été proposé à la FNARS de soutenir l'équipe dans ce travail de formalisation.

Dans ce travail collectif de formalisation, nous avons tenté de mettre en exergue cinq dimensions constitutives de la pratique infirmière au sein de l'EMSS :

- l'aller vers
- l'intrication avec le social
- la médiation personnes - institutions
- la veille des personnes
- la militance et la contribution au changement de l'environnement des personnes à la rue.

Référentiel d'activités



Neuf activités principales du référentiel national ont été identifiées.

L'activité de « contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits » a été retirée et une activité « aller vers », centrale dans l'organisation de la pratique de l'EMSS, introduite.

Aller vers

- **Réponse aux signalements**
- **Maraude en vue de rechercher des personnes et/ou des installations**
- **Prise de contact**

Liste des activités

- 1 - **Aller vers**
- 2 - Observation et recueil de données cliniques
- 3 - Soins de confort et de bien être
- 4 - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- 5 - Vigilance à l'évolution de l'état de santé des personnes
- 6 - Soins et activités à visée préventive, diagnostique ou thérapeutique
- 7 - Coordination et organisation des activités et des soins
- 8 - Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- 9 - Veille professionnelle et recherche

Référentiel de compétences

Par rapport au référentiel de compétences national du métier d'infirmier à la rue, deux compétences supplémentaires ont été identifiées :

- Veiller les personnes.
- Sensibiliser et alerter les partenaires et les autorités.

Veiller les personnes

Identifier des personnes / les sites à veiller

Prioriser des personnes / les sites à veiller

Organiser matériellement et temporellement la maraude

Créer une relation avec les personnes

Maintenir la relation avec les personnes

Sensibiliser et alerter les partenaires et les autorités publiques

Structurer et alimenter une observation de la santé et de la prise en charge de personnes à la rue

Rédiger des notes ou des courriers pour alerter sur les difficultés de santé et de prise en charge de personnes à la rue

Impulser des rencontres avec les partenaires et/ou les autorités publiques pour alerter sur les difficultés de santé et de prise en charge de personnes à la rue

Participer et/ou animer des rencontres de partage de préoccupations relatives à la santé et à la prise en charge de personnes à la rue

Participer à la réflexion et à la mise en place de dispositifs alternatifs d'accompagnement des personnes à la rue

Liste des compétences

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. **Veiller les personnes**
8. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
9. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
10. Organiser et coordonner des interventions sociales et de soin
11. Informer et former des professionnels et des personnes en formation
12. **Sensibiliser et alerter les partenaires et les autorités publiques**